



Renouvellement du titre de séjour

Par **YAN75**, le **07/09/2009** à **01:08**

Bonjour,
Je suis père d'un enfant français, j'ai obtenu mon premier titre de séjour qui sera expiré le 20 octobre. Ma femme travaille et on n'a pas de moyen de garde pour ma fille, ce qui fait que je suis obligé de la garder. J'aimerais savoir si la préfecture peut me refuser le renouvellement du titre de séjour vu que je ne travaille pas.
Cordialement

Par **anais16**, le **15/09/2009** à **16:24**

Bonjour,
Au moment que vous êtes parent d'enfant français et que vous contribuez à l'éducation de votre enfant, c'est tout ce qui compte.
Il est de votre droit à la vie familiale d'être parent au foyer.